

MAIRIE de  
**LIMEUIL**



Un des plus beaux  
VILLAGES de FRANCE



**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**

**SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2010**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 10</b>	L'an deux mille dix, le 10 décembre à 18h30,
<b>Présents : 6</b>	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
<b>Votants : 8</b>	Date d'envoi de la convocation : 1er décembre 2010
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. THOMASSET, LESCURE, BOYER, Mmes RIVIERE, BORGES, MACKENZIE PEERS
<b>Conseillers absents :</b>	Mme LANDON, Mrs DEFRANCE, HERVE, MAILLET
<b>Ont donné procuration :</b>	M. DEFRANCE à Mme. RIVIERE Mme LANDON à Melle MACKENZIE PEERS
<b>Secrétaire :</b>	Mme. MACKENZIE PEERS

## 1- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 14 octobre 2010

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2010.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2010 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

## 2- Points divers de l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les sujets "divers" de l'ordre du jour :

- Article 12 de la loi de Grenelle n°2.

## 3- Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal

Néant

## 4- Renouvellement du contrat CNP

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Autorise** Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2011.

## 5- Classement voies communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 25 mars 2010, le conseil municipal a voté le classement de 16 747 m de chemins ruraux en voies communales. Dans cette longueur il avait été pris 630m de voirie à Perdijat. En réalité il n'y a que 200m de voie publique. Il est donc nécessaire de modifier la longueur de chemins ruraux classés en voies communales et de la ramener à 16 317m.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide** à l'unanimité des membres présents de ne classer que 16 317m de chemins ruraux en voies communales.

## 6- TVA Parking du Port

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le rôle de l'horodateur de la Place du Port.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Atteste** à l'unanimité des membres présents que cet horodateur a pour mission d'assurer la rotation des véhicules pour ne pas bloquer la place et inviter les conducteurs à se garer sur les autres parkings, pour les stationnements de plus longues durées.

## 7- Virement de crédit budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget de la commune.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents ces virements de crédit.

## 8- Augmentation de crédit budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des augmentations de crédit sur le budget de la commune.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents ces augmentations de crédit.

## 9\*- Virement de crédit budget service AEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget du service AEP.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents ces virements de crédit.

## 10- Augmentation de crédit budget service AEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des augmentations de crédit sur le budget du service AEP.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents ces augmentations de crédit.

## 11- Devis travaux Église Sainte Catherine

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de prix de la SARL ARKETYPE d'un montant de 4 305,60€ TTC pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du local sanitaire et à la création d'une rampe d'accès extérieure à l'Église Sainte Catherine. cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité présents des membres cette proposition,

**Mandate** à l'unanimité présents Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## 12- Rapport de l'eau 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de l'eau pour l'année 2009 sur le prix et la qualité de l'eau du service public de l'eau potable.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents ce rapport.

## 13- Participation au transport scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2010/2011 sont appliqués à savoir :

40€ par élève et par semestre pour le collège du Bugue,

40€ par élève et par semestre pour les lycées de Sarlat et Périgueux.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide** à l'unanimité des membres présents de participer aux frais de ramassage scolaire.

#### **14- Indemnité de gardiennage des églises**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Stravoulla RAYNOS et Mr Gabriel LAFON s'occupent respectivement de la Chapelle St Martin et de l'Eglise Ste Catherine. Il propose pour l'année 2010 de diviser l'indemnité de gardiennage des églises entre Mme RAYNOS et Mr LAFON.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents cette proposition.

#### **15- Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques rue du Port**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une tranche de travaux d'enfouissement des réseaux de l'opérateur téléphonique va être réalisée « Rue du Port ». Le montant de ces travaux s'élève à 3 881,57€TTC. Le SDE 24 qui est maître d'ouvrage réglera le montant de ces travaux à l'entreprise et la commune remboursera au SDE 24 ces sommes, à raison de 50% à la commande et le solde à la réception du chantier.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents de se conformer à l'ensemble des conditions définies par le SDE24,

**Autorise** à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de cette opération.

#### **16- Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2010 l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50€.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine,

**Donne** à l'unanimité des membres présents tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion .

## 17- Étude centre bourg

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat d'honoraires du cabinet d'architecte ARKETYPE et du cabinet SARL PAYSAGE CONCEPTION pour la réalisation d'une étude centre bourg d'un montant de 3 588€TTC.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents ce contrat d'honoraires

**Mandate** à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

## 18- Syndicat Vallée Vézère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté du 12/11/2010 relatif à la modification des statuts et au changement de dénomination du syndicat mixte d'aménagement rural de la moyenne vallée de la Vézère entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qu'il est nécessaire de nommer des délégués pour ce nouveau syndicat.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Nomme** à l'unanimité des membres présents:

Alain BOYER délégué titulaire,

Dinah MACKENZIE –PEERS déléguée suppléante.

## 19- Taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Général de la Dordogne dans lequel il est spécifié que l'assemblée départementale a décidé l'instauration d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette taxe sera recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute, puis reversée au département à la fin de la période de perception.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'appliquer pour l'année 2011 les mêmes tarifs que pour l'année 2010 en appliquant en plus les 10% de la taxe additionnelle départementale.

## 20- Marché assainissement du bourg de Limeuil

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les marchés pour l'assainissement du bourg de Limeuil :

- Lot n° 1 canalisations inter bourg, entreprises retenues DUBREUILH/MONTASTIER/CASTELLO pour un montant de: 476 677,52€TTC.
- Lot n° 2 canalisations sous RD 31, entreprises retenues DUBREUILH/MONTASTIER/CASTELLO pour un montant de: 256 996,56€TTC.
- Lot n° 3 station de refoulement et surpresseurs, entreprise retenue HYDREL pour un montant de: 107 042,00€TTC.
- Lot n° 4 station d'épuration, entreprise retenue HYDREL pour un montant de: 425 656,40€TTC.
- Lot n° 5 chemin d'accès station de relevage, entreprise retenue ESTARDIER pour un montant de: 28 345,20€TTC.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Mandate** à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire pour signer ces marchés.

## 21- Indemnité pour travaux supplémentaires

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide** à l'unanimité des membres présents d'attribuer à Mme Yolande GENESTE, secrétaire de mairie, une somme forfaitaire, au taux minimum pour les travaux supplémentaires qu'elle a effectués durant l'année 2010 pour les réunions du conseil municipal.

## 22- Prime de fin d'année

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime de fin d'année aux employés communaux, Mrs Loïc LAFON, Jérôme LAFON, Mmes Yolande GENESTE, Danielle CALES, Mathilde OURGOUSSE et Sandra LORBLANCHE .

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents cette proposition.

### **23- Convention SIVOS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention entre le syndicat intercommunal à vocation scolaire Alles, Limeuil, Paunat et Saint Chamassy et la commune de Limeuil pour la participation du SIVOS aux frais d'entretien des locaux scolaires de la commune de Limeuil.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Accepte** à l'unanimité des membres présents cette convention.

### **24- Agenda 21**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se rendre le 22 décembre 2010 l'Assemblée Nationale pour la remise du label Agenda 21 concernant la commune de Limeuil. Mademoiselle MACKENZIE -PEERS Dinah présente les fiches action.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Approuve** à l'unanimité des membres présents ces fiches action.

### **25- Divers 1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la route du Tournon ont été réalisés en octobre et la réception des travaux a eu lieu le 9 décembre avec des réserves.

### **26- Divers 2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'acte d'achat de la parcelle à Mme DE COUDENHOVE à la Rolandie a été signé le 6 décembre 2010 chez Maître GAILHAC.

### **27- Divers 3 Loi Grenelle n°2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Monsieur le Maire attire plus particulièrement l'attention du conseil municipal sur l'article 12 de la dite loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 concernant les 'dispositions relatives à l'urbanisme » et donne lecture de l'article L111-6-2. Conformément au troisième alinéa de l'article 12.



**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide** à l'unanimité des membres présents de délimiter un périmètre protégé sur l'ensemble de la commune. Ce périmètre sera ensuite soumis à l'architecte des Bâtiments de France.

Le Maire

Guy THOMASSET